

[Diplômes du travail social](#) [1]

Diplômes d'État d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants et d'éducateur technique spécialisé - Autorisation d'ouverture de formations : prorogation

Arrêté du 30 décembre 2019

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 9 du 27 février 2020

L'autorisation de préparer les diplômes du travail social, revêtus du grade de licence, est prorogée pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2019 pour les établissements et pour les diplômes mentionnés dans l'arrêté.

[Consulter l'arrêté \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/dipl%C3%B4mes-du-travail-social>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo9/ESRS1936816A.htm>